



apsa

Un monde où chaque sens compte

Offre d'emploi

Le Foyer de vie « Le Clos du Bétin »

à Neuville de Poitou (86)

recherche

**3 ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX
ou AIDES MEDICO-PSYCHOLOGIQUES**

CDD à temps plein

Poste à pourvoir pour minimum 1 mois (renouvellement possible)

Faire acte de candidature auprès de :

Monsieur Barragan,
Directeur du Pôle Adultes de l'APSA,
10, chemin de la Varenne
86280 SAINT BENOIT
fcbaccueil@a-p-s-a.org

Travailler au sein d'une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique auprès de personnes présentant une déficience sensorielle vous interpelle. Si nous y ajoutons un travail en équipe, des projets individuels et collectifs agiles, un cadre de travail agréable et que vous continuez à être interpellés, cette offre vous intéressera certainement.

Le Clos du Bétin accueille 31 résidents qui présentent une déficience sensorielle (surdit , surdic c t ) avec handicaps associ s. Ces r sidents b n ficient d'un accueil   l'ann e et sont accompagn s par une  quipe pluridisciplinaire ( quipe  ducative,  quipe th rapeutique et soignante, animateurs de formation).

Description du poste :

- Aide de proximit  pendant les actes de la vie quotidienne ;
- Identification des besoins des r sidents ;
- Mise en  uvre d'activit s et de strat gies  ducatives adapt es aux besoins de d veloppement des capacit s des r sidents,   l'int rieur et   l'ext rieur du Clos du B tin ;
- Partage d'observations et travail collaboratif avec l' quipe pluridisciplinaire ;
- Transmissions orales et  crites ;

Profil de poste :

Dipl me d'Etat d'Accompagnant  ducatif et Social ou d'Aide M dico-Psychologique.

Une connaissance de la d ficience sensorielle serait appr ci e ainsi qu'une initiation   la Langue des Signes fran aise.

Cadre r glementaire :

- Loi du 2 Janvier 2002 r novant l'Action Sociale et M dico-Sociale ;
- Loi du 11 F vrier 2005 pour l' galit  des droits et des chances, la participation et la citoyennet  des Personnes Handicap es ;
- Arr t  du 8 Septembre 2003 relatif   la charte des droits et libert s de la personne accueillie (Art. L. 311.4 du CASF)
- Convention Collective des Etablissements et Services pour Personnes Inadapt es et Handicap es du 15 Mars 1966

R mun ration : Bar me de la Convention Collective 1966, selon anciennet .

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 30 janvier 2025